



---

**C P I C**

# **RAPPORT ADMINISTRATIF 2021**

**C**aisse de **P**révoyance des **I**nterprètes de **C**onférence

Rue du Stand 51 • CH-1204 GENÈVE

Tél.: +41 22 310 5920

e-mail: [cpic@cpic.ch](mailto:cpic@cpic.ch) • internet: [www.cpic.ch](http://www.cpic.ch)



# FONDATION PRIVÉE CAISSE DE PRÉVOYANCE DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE

Rapport administratif du Conseil de Fondation  
Exercice 2021

## TABLE DES MATIÈRES

<b>I.</b>	<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT</b> .....	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>RAPPORT D'ACTIVITÉ</b> .....	<b>5</b>
	1 Bilan de l'année écoulée .....	5
	2 Dossiers suivis tout au long de l'année .....	7
<b>III.</b>	<b>RAPPORT SUR LA GESTION DE FORTUNE</b> .....	<b>9</b>
<b>IV.</b>	<b>COMPTES</b> .....	<b>11</b>
	IVa Bilan .....	11
	IVb Compte d'exploitation .....	12
	IVc Annexe.....	14
	IVd Fiche technique de l'immeuble .....	40
<b>V.</b>	<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION</b> .....	<b>42</b>
<b>VI.</b>	<b>INFORMATIONS DIVERSES</b> .....	<b>44</b>



# I. MESSAGE DU PRÉSIDENT

*Chères et Chers bénéficiaires,*

*Après une année 2020 marquée par de forts rebondissements, **2021 a été une année de certitudes**. Certitude d'une croissance retrouvée, attisée par une dette publique en constante progression; certitude d'un marché de l'emploi qui se normalise à une vitesse jamais connue jusque-là; certitude dans la direction qu'ont pris un grand nombre d'indices depuis le début de l'année: la hausse pour les actions, la baisse pour les obligations. Les actions mondiales affichent une progression insolente de près de 30%. Les obligations reculent de 1%, du jamais vu sur les 20 dernières années. Aux risques et aux terribles incertitudes qui marquèrent 2020 s'est substitué une évidente certitude: la croissance – et dans son sillage l'inflation – est forte, une situation qu'on n'avait pas vu depuis des décennies.*

**2021 aura été triplement exceptionnelle.** Tout d'abord, **la consommation de biens a montré une vigueur retrouvée.** Ensuite, **l'inflation a fait son grand retour:** elle a progressé mondialement de plus de 5% sur une année, un niveau jamais vu depuis le «boom» des matières premières de 2008. Phénomène en partie temporaire qui reflète la force de la demande actuelle, confrontée aux goulots d'étranglement de l'offre, et en partie plus persistant que prévu: l'inflation liée au coût du logement connaît une croissance soutenue qui semble durable. Le dernier élément déterminant pour 2021 est **la dispersion qui la caractérise sur les marchés financiers.**

Le **segment croissance en euros** et le **segment croissance en francs suisses** ont ainsi bénéficié de **bonnes performances**, de l'ordre de EUR 12.54% pour l'un et de CHF 5.29% pour l'autre. Le **segment conservateur**, dont le but est de préserver le capital avant la retraite, est, quant à lui, **resté stable** à EUR 0.17%.

Ces résultats, ainsi que ceux des autres années, valident l'approche de la CPIC. La Caisse attribue à ses bénéficiaires l'intégralité de ses résultats après déduction d'un taux de frais modeste. **Les bénéficiaires profitent ainsi d'une gestion prudente, équilibrée et diversifiée.** Même si parfois il y a eu des années difficiles pour les rendements, les bénéficiaires ont toujours vu leur avoir progresser sur le long terme (voir le site Internet [www.cpic.ch](http://www.cpic.ch) sous «Gestion financière», «Performance des parts»).

Le Conseil de Fondation a rédigé une **Charte Ethique Sociale Gouvernance (ESG)**. Cela se reflétera dans les mandats de gestion de fortune dès 2022 et permettra d'accroître encore sur le long terme les critères ESG dans la gestion des placements tout en respectant les priorités de rendement et de sécurité de ceux-ci.

Par ailleurs, la CPIC s'engage activement depuis des années envers les entreprises comme actionnaire par l'intermédiaire des campagnes ESG menées par la fondation Ethos.

<https://www.cpic.ch/a-notre-sujet/investissements-responsable-social-et-environnement/>

Au cours de l'année 2021, le Conseil de Fondation a continué de mettre l'accent sur le **renforcement du dialogue avec la nouvelle génération d'interprètes** pour les encourager à rejoindre la CPIC, en poursuivant la distribution de la brochure de présentation de la Caisse par voie électronique tant aux écoles d'interprétation qu'aux jeunes interprètes pour lesquels des réunions en mode virtuel ont été organisées.

Le Conseil de Fondation souhaite, par ailleurs, rappeler l'**enjeu d'une épargne régulière**, sur la base tant de contributions des Institutions et Organisations internationales que de versements personnels, **et investie sur le long terme dans la prévoyance professionnelle**. L'exemple montre que **l'épargne régulière est récompensée à terme au moment de la retraite, message devant encourager les jeunes interprètes à adhérer à la CPIC dès leur premier contrat. Voir le lien suivant sur le site Internet de la CPIC pour prendre connaissance d'un exemple d'investissement à long terme de l'avoir de prévoyance professionnelle: <http://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoir-de-prevoyance/>**

**Vous pouvez dorénavant faire une projection d'épargne personnelle en utilisant le calculateur d'épargne mis à disposition sur ce lien.**

Il est rappelé que durant les années où les bénéficiaires ne reçoivent pas de contributions, l'adhésion à la CPIC est maintenue. Les bénéficiaires peuvent en tout temps verser des apports personnels jusqu'à CHF 40'000.– ou EUR 40'000.– par an pour augmenter leur épargne retraite. N'hésitez pas à consulter le site Internet de la CPIC concernant la constitution de votre avoir de prévoyance et la procédure à suivre pour effectuer des versements personnels: <http://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoir-de-prevoyance/>

Par ailleurs, le Conseil de Fondation remercie chaleureusement la Directrice, M<sup>me</sup> Jacqueline Vicario-Locci ainsi que les membres le secrétariat de la CPIC, M<sup>mes</sup> Anne Mornal et Daniela Zraggen, pour leur engagement et soutien actif durant cette année encore marquée par la pandémie ainsi que pour leur précieuse et efficace collaboration.

Genève, le 15 mars 2022

Jacques-André SCHNEIDER  
Président du Conseil de Fondation

## II RAPPORT D'ACTIVITÉ

### 1 Bilan de l'année écoulée

Outre deux réunions du Conseil de Fondation in corpore, les Membres du Comité de gestion ainsi que le Président se sont réunis à diverses reprises, tant par vidéoconférence en raison de la COVID 19 qu'en présentiel, pour examiner les questions inhérentes à la gestion financière et administrative de la Caisse.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Caisse comptait 2'304 membres. Au cours de l'exercice, la CPIC a enregistré 66 adhésions et 94 sorties, à savoir 4 décès, aucune exclusion prononcée par l'AG de 2021, 13 transferts de droits à pension, 58 sorties pour raison d'âge (dont 30 à 70 ans), 3 démissions avant âge terme, 16 rentes de retraite (dont 1 avec réversion). Ainsi, au 31 décembre 2021, elle comptait 2'276 membres.

A la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2021, le total du bilan atteint EUR 314'758'172.04, dont EUR 314'021'397.55 de capital de prévoyance des bénéficiaires actifs.

Quant aux dépenses :

1. Les dépenses réalisées au titre des **frais généraux directs** se sont élevées à EUR 704'974.43, soit **0.23 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2021.

2. Les droits de garde et frais bancaires étaient de EUR 178'129.92, soit **0.06 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2021.

3. La commission de gestion des deux banques de la CPIC était de EUR 342'247.85, soit **0.11 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2021.

4. La commission de gestion négociée à un taux préférentiel sur certains véhicules de placement collectif était de EUR 378'394.22, soit **0.12 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2021.

Le montant total des **frais de gestion de fortune directs** (postes 2, 3 et 4 ci-dessus) est de EUR 898'772.00, soit **0.29 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2021.

Le montant total des **frais de gestion de fortune indirects** (frais TER) a été d'EUR 983'998.00, soit **0.31 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2021.

Par conséquent, le **montant total des frais de gestion fortune directs et indirects** (postes 2, 3 et 4 cités, plus frais TER) représente **0.60 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2021.

Quant aux **dépenses totales de la CPIC** (postes 1, 2, 3 et 4 cités, plus frais TER), elles représentent **0.83 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2021.

## Remarque

Le taux de **0.83 %** est entièrement transparent et couvre l'ensemble des prestations fournies sans but lucratif par la CPIC en faveur de ses bénéficiaires. Il se trouve, de toute évidence, dans la fourchette basse par comparaison avec les taux de frais – bien plus élevés – habituellement pratiqués.

La CPIC continue de suivre attentivement et régulièrement les frais de gestion directs et indirects qui lui sont facturés en veillant à ce que les tarifs des prestataires bancaires soient en lien avec la fortune totale sous gestion.

Quant à la valeur de la part «A», elle est passée de EUR 255.58 à EUR 287.63, augmentant ainsi de 12.54 %. La valeur de la part «B», est, elle, passée de EUR 159.26 à EUR 159.53, augmentant ainsi de 0.17 %. Finalement, la valeur de la part «C» est passée de CHF 126.94 à CHF 133.66, augmentant ainsi de 5.29 %.

La Caisse bénéficie toujours de l'exonération fiscale. Les pièces établissant qu'elle remplit les conditions d'octroi de l'exonération sont produites chaque année à l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance.



## **2 Dossiers suivis tout au long de l'année:**

- Suite de la réflexion sur le renouvellement des bénéficiaires de la CPIC : notamment constitution d'un réseau de bénéficiaires, examen des statistiques des entrées/sorties afin de mieux cibler les démarches et discussion sur l'élargissement des moyens de communication en vue du renouvellement générationnel des bénéficiaires.
- Tenue de plusieurs webinaires de présentation de la CPIC adressés essentiellement aux interprètes n'ayant pas encore de prévoyance professionnelle.
- Amélioration continue de la présentation du site Internet.
- Continuation d'utilisation de nouveaux moyens de communication pour faire connaître la CPIC : entre autre, envoi régulier d'une « brève » par messagerie électronique.
- Rédaction d'une Charte Ethique Social Gouvernance (ESG) qui se reflétera dans les mandats de gestion de fortune dès 2022 et permettra d'accroître encore sur le long terme les critères ESG dans la gestion des placements tout en respectant les priorités de rendement et de sécurité de ceux-ci.
- Discussions sur le renouvellement du Conseil de Fondation.



### III RAPPORT DE GESTION DE FORTUNE 2021

#### Synthèse des performances 2021 des segments A, B et C de la CPIC

Sur l'année 2021, la valeur du segment A (segment croissance en euros) est passée de EUR 255.58 à EUR 287.63, soit une variation annuelle en EUR de +12.54 %. La valeur du segment B (segment conservateur eu euros) est passée de EUR 159.26 à EUR 159.53, soit une performance annuelle en EUR de +0.17 %. La valeur du segment C (segment croissance en francs suisses) est passée de CHF 126.94 à CHF 133.66, soit une variation en CHF de +5.29 %.

#### Revue des marchés 2021

Des cendres d'une année folle – 2020 et sa pandémie – a surgit une année 2021 qui aura su tenir le monde en haleine. Si 2020 fut marquée de mouvements extrêmes tant à la baisse qu'à la hausse, 2021 aura été une année de certitudes. Certitude d'une croissance retrouvée, attisée par une dette publique en constante progression; certitude d'un marché de l'emploi qui se normalise à une vitesse jamais connue jusque-là; certitude dans la direction qu'ont pris un grand nombre d'indices depuis le début de l'année: la hausse pour les actions, la baisse pour les obligations. Les actions mondiales ont progressé de 20 %, pour une troisième année consécutive de croissance à deux chiffres. Les obligations reculent de 1 %, du jamais vu sur les 20 dernières années. Aux risques et aux terribles incertitudes qui marquèrent 2020 s'est substitué une évidente certitude: la croissance – et dans son sillage l'inflation – est forte, une situation qu'on n'avait pas vu depuis des décennies.

Pour mieux saisir l'incroyable croissance dont le monde a bénéficié en 2020, quelques comparaisons s'avèrent essentielles. Selon le Fonds Monétaire International, 2021 devrait avoir vu une croissance nominale mondiale de plus de 12 %, surpassant l'exceptionnelle reprise de 2009 (+11 %) pour tutoyer la croissance de l'année 2007 – la plus forte année d'un cycle lui-même fort – qui avait vu une croissance mondiale de 13 %. Plus encore, 2021 aura été triplement exceptionnelle. Tout d'abord, la consommation de biens a montré une vigueur retrouvée: la consommation aux Etats-Unis progresse de 8 %, en Europe de 3 % et 13 % en Chine – trois chiffres en excès de la moyenne de ces 10 dernières années. Ensuite, l'inflation a fait son grand retour: l'inflation en glissement annuel a progressé de plus de 5 % sur une année, un niveau jamais vu depuis le «boom» des matières premières de 2008. Il s'agit d'un phénomène global:

il touche les Etats-Unis, mais aussi l'Europe ou encore le monde émergent. Il s'agit probablement d'un phénomène en partie temporaire qui reflète la force de la demande actuelle, confrontée aux goulets d'étranglement de l'offre. Une partie de cette inflation semble cependant plus persistante que prévu: l'inflation liée au coût du logement connaît une croissance soutenue qui semble durable. Le dernier élément déterminant pour 2021 est la dispersion qui la caractérise sur les marchés financiers: si les actions développées ont pris l'ascenseur, les performances du monde émergent restent négatives; l'écart de performance entre secteurs a été fort: le secteur de la santé sous-performe ainsi nettement celui des financières; enfin, la performance des actions de croissance aura une nouvelle fois dépassé la performance des actions «value». Ainsi sur fonds de croissance forte et de montée des pressions inflationnistes, une timide et claudicante rotation a su trouver son chemin.

## IV. COMPTES

### IVa Bilan

<b>ACTIF</b>	<i>Annexe</i>	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
Placements		313'582'149.03	286'943'752.63
Liquidités et placements sur le marché monétaire	7.1	23'944'479.51	12'558'418.23
Créances	7.2	1'605.39	596.12
Obligations		91'778'594.04	93'639'121.12
Actions		101'990'192.02	103'555'771.47
Parts de fonds de placement		85'277'360.35	67'883'362.55
Immeuble	7.3	11'428'534.92	8'569'774.62
Produits dérivés	6.6	-838'617.20	736'708.52
Compte de régularisation actif	7.4	1'176'023.01	716'019.49
Actifs provenant de contrats d'assurance		0.00	0.00
<b>Total de l'actif</b>		<b>314'758'172.04</b>	<b>287'659'772.12</b>

<b>PASSIF</b>	<i>Annexe</i>	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
Dettes	7.5	485'021.08	387'030.91
Compte de régularisation passif	7.6	125'269.39	150'905.00
Provisions non techniques		126'484.02	119'302.49
Provisions générales	7.7	126'484.02	119'302.49
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		314'021'397.55	287'002'533.72
Capital de prévoyance des bénéficiaires actifs	5.2	314'021'397.55	287'002'533.72
Réserve de fluctuation de valeur	6.4	0.00	0.00
<b>Total du passif</b>		<b>314'758'172.04</b>	<b>287'659'772.12</b>

## IVb Compte d'exploitation

<i>Annexe</i>	<i>31.12.2021</i> <i>EUR</i>	<i>31.12.2020</i> <i>EUR</i>
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>10'695'510.79</b>	<b>8'084'299.39</b>
Cotisations des salariés	3'264'100.90	2'351'762.92
Contributions de l'employeur	4'565'580.04	3'583'875.93
Cotisations supplémentaires des salariés	2'865'829.85	2'148'660.54
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>281'162.68</b>	<b>243'652.41</b>
Apports d'avoirs de retraite et de droits à pension	281'162.68	243'652.41
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>10'976'673.47</b>	<b>8'327'951.80</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-7'975'326.06</b>	<b>-9'561'470.05</b>
Autres prestations réglementaires	-946'400.05	-630'440.77
Prestations en capital à la retraite	-6'914'124.61	-8'286'586.13
Prestations en capital au décès	-114'801.40	-644'443.15
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-8'794'905.60</b>	<b>-8'633'514.29</b>
Transferts d'avoirs de retraite et de droits à pension	-8'794'905.60	-8'633'514.29
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-16'770'231.66</b>	<b>-18'194'984.34</b>
<b>Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>	<b>-26'367'895.20</b>	<b>2'329'801.56</b>
Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance des bénéficiaires actifs	5.2      5'811'403.45	9'888'526.45
Rémunération du capital-épargne	5.2      -32'179'298.65	-7'558'724.89
<b>Variation des capitaux/provisions/réserves</b>	<b>-26'367'895.20</b>	<b>2'329'801.56</b>
<b>Produits de prestations de réassurance</b>	<b>0.00</b>	<b>-2'914.58</b>
Prestations de réassurance	0.00	-2'914.58
<b>Charges de réassurance</b>	<b>-17'845.26</b>	<b>-18'579.33</b>
Primes de réassurance	-17'845.26	-18'579.33
<b>Résultat net de réassurance</b>	<b>-17'845.26</b>	<b>-21'493.91</b>
<b>Résultat net de l'activité de prévoyance</b>	<b>-32'179'298.65</b>	<b>-7'558'724.89</b>

	<i>Annexe</i>	<i>31.12.2021</i> <i>EUR</i>	<i>31.12.2020</i> <i>EUR</i>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>6.8</b>	<b>32'852'731.36</b>	<b>8'230'963.15</b>
Résultat sur liquidités		381'516.35	-174'962.30
Résultat sur obligations		277'039.84	2'007'861.66
Résultat sur actions		26'988'444.15	6'882'334.98
Résultat sur fonds de placement		6'899'536.95	2'154'987.38
Résultat sur immeuble		3'232'233.50	378'952.69
Résultat sur opérations de dérivés		-3'043'269.44	-1'166'124.35
Frais d'administration de la fortune		-1'882'769.99	-1'852'086.91
<b>Autres produits</b>	<b>7.8</b>	<b>40'915.99</b>	<b>43'189.29</b>
<b>Autres frais</b>	<b>7.8</b>	<b>-9'374.27</b>	<b>-8'548.40</b>
<b>Frais d'administration</b>	<b>7.9</b>	<b>-704'974.43</b>	<b>-706'879.15</b>
Coût de l'administration générale		-663'692.46	-663'782.00
Honoraires de l'organe de révision		-32'441.05	-33'601.13
Emoluments des autorités de surveillance		-8'840.92	-9'496.02
<b>Résultat net des activités hors prévoyance</b>		<b>32'179'298.65</b>	<b>7'558'724.89</b>
Différence de conversion		0.00	0.00
<b>Excédent de charges avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Dissolution(+)/Constitution(-) de la réserve de fluctuation de valeur	6.4	0.00	0.00
<b>Excédent net</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## IVc Annexe

### Table des matières

	<i>Page</i>
1. Bases et organisation.....	15
2. Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés.....	17
3. Nature de l'application du but.....	17
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence .....	18
5. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture .....	20
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements.....	21
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation .....	36
8. Demandes de l'autorité de surveillance.....	40
9. Autres informations relatives à la situation financière.....	40
10. Evénements postérieurs à la date du bilan.....	40



# 1 Bases et organisation

## 1.1 Forme juridique et but

Adresse	Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence Rue du Stand 51 1211 Genève 11
Siège	Genève
Forme juridique	Fondation de droit privé
But	Prémunir les bénéficiaires actifs et leurs ayants droit contre les conséquences économiques de la vieillesse et du décès.

## 1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (ci-après la CPIC ou la Caisse) est régie par ses propres statuts et par les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse. Elle est inscrite au Registre du Commerce et placée sous la surveillance de l'autorité compétente. Elle n'est pas inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle. Elle ne cotise pas au Fonds de garantie.

## 1.3 Indication des actes et des règlements

Acte constitutif	Le 11 juin 2005
Statuts	En vigueur depuis le 11 juin 2005, modifié le 20 novembre 2020.
Règlement de la Caisse	En vigueur depuis le 11 juin 2005, modifié le 24 octobre 2020.
Règlement de placement	En vigueur depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2013, dont les annexes ont été modifiées le 01.03.2021 (annexe I) et le 01.04.2021 (annexe III).
Règlement sur les indemnités du Conseil de Fondation	En vigueur depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2012, modifié le 23.11.2013.

La CPIC est une fondation de droit privé inscrite au Registre du commerce de Genève le 13 septembre 2005. Elle a repris la totalité des actifs et passifs de la Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence, société coopérative constituée le 15 février 1970 et dissoute par décision de son Assemblée Générale du 11 juin 2005, selon contrat de transfert de patrimoine du 11 juin 2005. Les profits et les risques afférents au patrimoine transféré ont été repris avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

#### 1.4 Organe de gestion / Droit à la signature

Conseil de Fondation	Monsieur Jacques-André Schneider (Président) Monsieur Daniel André (Vice-Président) Madame Stefka Ivanova Madame Anne-Marie Arbaji-Sfeir Madame Dominique Baz (jusqu'au 31.10.2021) Madame Françoise Landgraf (à partir du 01.11.2021)
Personnes habilitées à signer auprès des banques	Monsieur Jacques-André Schneider (Président) Madame Stefka Ivanova Madame Dominique Baz (jusqu'au 31.10.2021) Madame Jacqueline Vicario-Locci (Directrice)
Mode de signature	collective à deux

#### 1.5 Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Organe de révision	PricewaterhouseCoopers S.A. Succursale de Genève Avenue Giuseppe-Motta 50 1211 Genève 2
Expert en prévoyance	Aucun, la Caisse n'a pas de passif actuariel.
Administration et comptabilité	LO Patrimonia SA Rue de Saussure 6 1204 Genève
Global Custody	Lombard Odier & Cie SA Rue de la Corraterie 11 1204 Genève
Gérants de fortune	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA* Rue de la Corraterie 11 1204 Genève  Vontobel Asset Management SA* Bahnhofstrasse 3 8001 Zurich
Régisseur de l'immeuble	Besson Dumont Delaunay & Cie SA Route du Grand-Lancy 6A Case postale 1815 1211 Genève 26
Affiliation auprès de l'autorité de surveillance	Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève.

\* Les sociétés de gestion de fortune mentionnées ci-dessus sont au bénéfice d'un agrément FINMA

## 1.6 Employeurs affiliés

Les employeurs des bénéficiaires sont toutes les Organisations avec lesquelles l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (ci-après AIIC) a conclu un accord, à savoir le secteur conventionné (Union Européenne, Organisations Coordonnées, Organisations de la famille des Nations Unies, OMD, Interpol, GUFs).

## 2 Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés

<b>2.1 Bénéficiaires actifs</b>	<i>31.12.2021</i>	<b>Entrées</b>	<b>Sorties</b>	<i>31.12.2020</i>
Nombre de bénéficiaires	2276	66	-94	2304
<b>2.2 Rentiers réassurés</b>	<i>31.12.2021</i>			<i>31.12.2020</i>
Nombre de rentiers	16	16	0	172

La Caisse propose aux bénéficiaires dans la tranche d'âge de 60 à 70 ans qui le souhaitent de souscrire à un système facultatif de rentes viagères au moment de leur retraite. A cet effet, la CPIC a conclu un contrat collectif de réassurance auprès des Rentes Genevoises, institution gérant entièrement le versement des rentes, garanties par la République et Canton de Genève, sur la base des primes uniques qui lui sont transférées irrévocablement par la Caisse à la retraite des bénéficiaires.

## 3 Nature de l'application du but

### 3.1 Explication des plans de prévoyance

Plan en primauté des cotisations assurant des prestations conformes au but de la Caisse (cf point 1.1) et au règlement en vigueur (cf point 1.3).

### 3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse recueille:

1) les versements opérés d'ordre et pour compte des bénéficiaires par les employeurs qui ont conclu à cet effet un accord avec l'AIIC, chaque accord fixant la contribution (part employeur/part interprète) en pourcentage de la rémunération;

2) les contributions personnelles facultatives des bénéficiaires dans les limites fixées par le Conseil de Fondation.

Les avoirs de chaque bénéficiaire sont convertis en unité de capital. La valeur du capital est régulièrement estimée et divisée par le nombre d'unités existantes. Le capital de la Caisse peut être réparti entre un ou plusieurs segments distincts (cf point 4.2).

La rémunération du capital épargne représente la variation de la valeur nette d'inventaire (cf point 5.2).

### **3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance**

Aucune.

## **4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence**

### **4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26**

Les comptes sont présentés selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, mais en tenant compte des spécificités de la CPIC (pas de passif actuariel).

### **4.2 Principes comptables et d'évaluation**

La tenue des comptes, l'établissement du bilan et des comptes d'exploitation et les principes d'évaluation sont régis, par analogie, par les dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) ainsi que l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2).

La fortune est gérée sur la base de trois portefeuilles ou segments: le segment « croissance » en euros (Segment A) dont l'objectif est le rendement à long terme, le segment « conservateur » en euros (Segment B), ouvert aux bénéficiaires de 55 ans et plus qui le souhaitent, dont le but est de préserver le capital retraite en limitant fortement les risques de volatilité à court terme et le segment « croissance » en francs suisses (Segment C), introduit le 1<sup>er</sup> juin 2011 avec un prix d'émission fixé à CHF 100.00, ouvert à tous quelque soit l'âge, dont l'objectif est le rendement à moyen et long terme en francs suisses. La part est l'unité de capitalisation de la CPIC.

Les placements mobiliers de la fortune sont évalués mensuellement à la valeur de marché.

L'immeuble de la Caisse est évalué à la hausse ou à la baisse sur la base d'une estimation prévue à intervalle régulier en fonction d'une valeur de rendement. La dernière estimation indique une valeur de CHF 13'500'000.-.

L'immeuble fait partie des avoirs du segment « croissance » en euros (segment A). La répartition du capital en valeur et en unités est la suivante:

	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
<b>Segment « croissance » en EUR (Segment A)</b>		
Capital	281'004'600.38	254'735'924.12
Nombre d'unités	976'976	996'683
Valeur de la part	287.63	255.58
Variation annuelle en %	12.54%	2.96%
<b>Segment « conservateur » en EUR (Segment B)</b>		
Capital	16'911'410.12	16'867'209.53
Nombre d'unités	106'005	105'908
Valeur de la part	159.53	159.26
Variation annuelle en %	0.17%	-0.14%
<b>Segment « croissance » en CHF (Segment C)</b>		
Capital	13'839'746.94	13'613'311.58
Nombre d'unités	107'289	115'985
Valeur de la part	129.00	117.37
Variation annuelle en %	9.91%	2.52%

### 4.3 Monnaie de référence des placements (voir point 6.3)

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée des francs suisses à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30.11.2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

La comptabilité est tenue en euros à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les comptes sont convertis en francs suisses conformément aux exigences légales. Les principes de conversion utilisés sont les suivants :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture, à savoir à 1.03616 au 31.12.2021 et à 1.08155 au 31.12.202 ;
- les comptes de résultat en euros sont convertis au taux de clôture à l'exception des frais d'administration et des résultats nets des placements qui sont convertis au taux du jour ;
- les écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultat.

### 4.4 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Aucune modification en 2021.

## 5 Couverture des risques/Règles techniques/Degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La Caisse offre la possibilité aux bénéficiaires de souscrire à leur charge à deux assurances collectives conclues directement entre la Caisse et deux compagnies d'assurances distinctes :

**Helsana Assurance S.A.** Assurance collective en cas d'accidents prévoyant des capitaux décès et invalidité ou invalidité seule.

Cette assurance est indépendante du capital de prévoyance constitué par les bénéficiaires auprès de la Caisse. Cette assurance est facultative.

### 5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

<b>Actifs</b>	<i>31.12.2021</i> <i>EUR</i>	<i>31.12.2020</i> <i>EUR</i>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>287'002'533.72</b>	<b>289'263'275.19</b>
Cotisations des salariés	3'264'100.90	2'351'762.92
Contributions de l'employeur	4'565'580.04	3'583'875.93
Cotisations supplémentaires des salariés	2'865'829.85	2'148'660.54
Apports avoirs retraite et droits à pension	281'162.68	243'652.41
Prestations d'assurance collective B	0.00	-2'914.58
Primes d'assurance collective A + B	-17'845.26	-18'579.33
Autres prestations réglementaires	-946'400.05	-630'440.77
Prestation en capital à la retraite	-6'914'124.61	-8'286'586.13
Prestation en capital au décès	-114'801.40	-644'443.15
Transferts avoirs retraite et droits à pension	-8'794'905.60	-8'633'514.29
<b>Mouvement de la période</b>	<b>-5'811'403.45</b>	<b>-9'888'526.45</b>
Rémunération du capital-épargne	32'179'298.65	7'558'724.89
Ecart de conversion	650'968.63	69'060.09
<b>Total du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs</b>	<b>314'021'397.55</b>	<b>287'002'533.72</b>

Le capital de prévoyance comprend les soultes de contributions des bénéficiaires non encore converties en unité de capital.

### 5.3 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le Conseil de Fondation n'a pas recours à une expertise actuarielle, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

### 5.4 Degré de couverture selon article 44 OPP 2

Pas applicable, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le Conseil de Fondation a défini la politique de placement et l'a consignée dans un règlement de placement (cf point 1.3). Ce règlement est établi dans l'esprit de l'article 71 de la LPP et des articles 49 à 59 de l'OPP2. Il complète les dispositions réglementaires de la CPIC.

Le Conseil de Fondation a désigné un Comité de gestion. Ce dernier a la responsabilité de l'exécution de l'administration de la fortune (cf point 1.5 concernant les gérants de fortune).

#### Rétrocessions:

**LOAM:** En date du 14 janvier 2022, Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA a confirmé par écrit qu'aucune rétrocession n'a été perçue durant l'exercice 2021.

**Vontobel:** En date du 5 janvier 2022, Vontobel SA a confirmé par écrit qu'aucune rétrocession n'a été perçue durant l'exercice 2021.

### 6.2 Allocation stratégique

#### Segment A

Dès le 1<sup>er</sup> avril 2021, les limites de placement sont les suivantes (à l'exception de l'immeuble en détention directe):

Catégories de placement	Poids neutres	min./max.
<b>Placements traditionnels</b>		
Liquidités et court terme en euros Obligations en euros Obligations en devises hors euros Obligations des pays émergents Actions suisses Actions européennes (ex-Suisse) Actions globales (ex-Europe, exEmMa) Actions marchés émergents	80 %	0-100 % dont max 50 % en lettres de gage  0-50 %
Immobilier	5 %	0-15 %
Infrastructure	5 %	0-10 %
<b>Placements alternatifs</b>		
Placements en stratégies alternatives Matières premières Titres liés au risque d'assurance	10 %	0-25 %
<b>Private equity</b>		0-5 %
<b>Tous les placements</b>		
Total Placements libellés en euros, y compris les placements libellés en autres monnaies avec une couverture du risque de change		40-100 %

## Segment B

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020 les limites de placement sont les suivantes :

Catégories de placement (Classe d'actifs)	Limites de placement	Total des placements libellés en EUR, y compris les placements libellés en autres monnaies avec une couverture du risque de change
<b>Placements traditionnels</b>		10 - 100 %
Liquidités et placements à court terme en EUR	0 - 100 %	
Obligations et autres créances à moyen et long termes	0 - 100 %	
Actions suisses et étrangères cotées en bourse (pays développés et pays émergents)	0 - 5%	
<b>Placements alternatifs</b>		
Stratégies alternatives	0 - 8 %	
Matières premières		

## Segment C

Dès le 1<sup>er</sup> mars 2021 les limites de placement sont les suivantes :

Catégories de placement	Limite de placement
<b>Placements traditionnels</b>	
Liquidités et placement à court terme Obligations et autres créances à moyen et long terme	Max 100 %, dont max 50 % en lettres de gage
Actions suisses et étrangères cotées en bourse	Max 50 %
Immobilier situé en Suisse et à l'étranger	Max 30%, dont max 10% en immobilier situé à l'étranger
Infrastructure	Max 10%
<b>Placements alternatifs</b>	
Placements en stratégies alternatives Matières premières Titres liés aux risques d'assurance Dettes alternatives	Max 25 %
<b>Tous les placements</b>	
Placements libellés en monnaies autres que CHF sans couverture du risque de change	Max 30 %



### 6.3 Extensions des limites de placement (art. 50 al.4 OPP 2)

#### Segment «croissance» en EUR (Segment A)

L'allocation stratégique ainsi que la limite maximum pour les monnaies étrangères dépasse largement le plafond maximum fixé par l'art. 55 let.e OPP2. Ce dépassement se justifie néanmoins par le fait que la grande majorité (plus de 90 %) des bénéficiaires de l'institution est basée hors de Suisse et qu'environ 80 % de ces bénéficiaires résident dans la zone euro. Partant de ce constat, le Conseil de Fondation a décidé, sur recommandation des gestionnaires de fortune, de basculer la monnaie de référence des portefeuilles du franc suisse à l'euro à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, dans le but d'obtenir le meilleur alignement possible entre les prestations fournies par la caisse et la monnaie de référence de la grande majorité des bénéficiaires. Un rapport détaillé sur les diverses étapes du passage à l'euro a été rédigé par la banque Lombard Odier & Cie SA en février 2009. Une stratégie de placement favorisant une pondération importante des investissements dans la monnaie de référence est conforme à la tolérance au risque de la Caisse qui a été définie par le Conseil de Fondation.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Dans sa teneur du 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'OPP2 prévoit une limite de 15 % pour l'ensemble des placements alternatifs, nouvellement inclus dans le catalogue de placements autorisés de l'art. 53 OPP2. Conformément à l'art. 50 al. 4 OPP2, cette disposition peut faire l'objet d'une extension de placement pour autant que les principes de sécurité et de répartition appropriée des risques soient respectés. Le Conseil de Fondation a décidé de déroger à cette limite légale (art. 55 let. d OPP2) afin de maintenir la limite de 25 %, prévue dans le règlement de placement établi sous l'ancienne OPP2, laquelle ne prévoyait pas de limite spécifique aux placements alternatifs (ces derniers n'ayant pas eu de statut de placement autorisé). En effet, l'application de la limite de 25 % par le passé n'a à aucun moment mis en péril le respect du principe de sécurité des placements. Cette extension s'explique d'une part par le recours important à des fonds d'allocation d'actifs, qualifiés d'alternatifs au regard de l'OPP2 mais largement diversifiés, soumis à une surveillance prudentielle (UCITS III) et permettant une liquidité quotidienne. Cette extension se justifie également par la nécessité de s'appuyer sur des actifs et des stratégies présentant des caractéristiques stabilisatrices et de diversification en périodes des marchés baissiers, tel que démontré dans le rapport concluant établi par la Banque Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA et Vontobel Asset Management AG et présenté au Conseil de Fondation le 30 octobre 2004.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

## **Segment «conservateur» en EUR (Segment B)**

L'allocation stratégique ainsi que la limite maximum prévue pour les placements libellés en monnaies étrangères dépasse largement le plafond maximum fixé par l'art. 55 let. e OPP2. Ce dépassement se justifie néanmoins par le fait que la grande majorité (plus de 90 %) des bénéficiaires de la Caisse est basée hors de Suisse et qu'env. 80 % de ces bénéficiaires résident dans la zone euro. Partant de ce constat, le Conseil de Fondation a décidé, sur recommandation des gestionnaires de fortune, de basculer la monnaie de référence des portefeuilles du franc suisse à l'euro à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, dans le but d'obtenir le meilleur alignement possible entre les prestations fournies par la Caisse et la monnaie de référence de la grande majorité des bénéficiaires. Un rapport détaillé sur les diverses étapes du passage à l'euro a été rédigé par la Banque Lombard Odier & Cie SA en février 2009. Une stratégie de placement favorisant une pondération importante des investissements dans la monnaie de référence est conforme à la tolérance au risque de la Caisse qui a été définie par le Conseil de Fondation.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

## **Segment «croissance en CHF» (Segment C)**

Sur la base d'une recommandation émise par la banque Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA en mars 2011, le Conseil de Fondation a décidé d'introduire un segment croissance en francs suisses entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2011. Cette décision a été validée par le Comité de gestion de la Fondation selon procès-verbal du 18 mars 2011.

Dans sa teneur du 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'OPP2 prévoit une limite de 15 % pour l'ensemble des placements alternatifs, nouvellement inclus dans le catalogue de placements autorisés de l'art. 53 OPP2. Conformément à l'art. 50 al.4 OPP2, cette disposition peut faire l'objet d'une extension de placement pour autant que les principes de sécurité et de répartition appropriée des risques soient respectés. Le Conseil de Fondation a décidé de déroger à cette limite légale (art. 55 let. d OPP2) afin de maintenir la limite de 25 %, prévue dans le règlement de placement établi sous l'ancienne OPP2, laquelle ne prévoyait pas de limite spécifique aux placements alternatifs (ces derniers n'ayant pas eu de statut de placement autorisé). En effet, l'application de la limite de 25 % par le passé n'a à aucun moment mis en péril le respect du principe de sécurité des placements. Cette extension s'explique d'une part par le recours à des fonds d'allocation d'actifs, qualifiés d'alternatifs au regard de l'OPP2 mais largement diversifiés, soumis à une surveillance prudentielle (UCITS III) et permettant une liquidité

quotidienne. Cette extension se justifie également par la nécessité de s'appuyer sur des actifs et des stratégies présentant des caractéristiques stabilisatrices et de diversification, tels que les matières premières.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

### **Référence à l'euro**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée des francs suisses à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30 novembre 2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

## **6.4 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur pour l'immeuble**

Pas applicable pour les placements mobiliers, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

## 6.5 Présentation des placements par catégories des trois segments consolidés

La notion de « devises étrangères » se réfère à une devise autre que la monnaie de référence des segments.

### Placement de la fortune/répartition des risques

Catégorie de placements	Total au 31.12.2021 %	Total au 31.12.2020 %
Créances et comptes de régularisation actif	0.38 %	0.25 %
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	1.10 %	0.32 %
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	5.61 %	3.23 %
<b>Total des liquidités et divers</b>	<b>7.09 %</b>	<b>3.80 %</b>
Obligations en francs suisses	0.00 %	0.00 %
Obligations en euros	23.37 %	25.84 %
Obligations en devises étrangères hors euros	5.91 %	6.80 %
<b>Total des obligations - (direct et indirect)</b>	<b>29.28 %</b>	<b>32.64 %</b>
Actions suisses	11.86 %	12.94 %
Actions étrangères	20.67 %	23.16 %
<b>Total des actions - (direct et indirect)</b>	<b>32.53 %</b>	<b>36.10 %</b>
Immobilier et infrastructure	7.94 %	6.89 %
Immeuble – détention directe	4.16 %	3.53 %
<b>Total immobilier</b>	<b>12.10 %</b>	<b>10.42 %</b>
<b>Métaux et matières premières</b>	<b>3.93 %</b>	<b>4.81 %</b>
<b>Placements alternatifs</b>	<b>15.34 %</b>	<b>11.97 %</b>
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>100.27 %</b>	<b>99.74 %</b>
<b>Placements de dérivés</b>	-0.27 %	0.26 %
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.00 %</b>
<b>Indication sur les placements en devises étrangères</b>		
Placements en devises étrangères bruts	70.96 %	71.37 %
Dérivés sur devises	6.00 %	8.13 %
Total placements en devises étrangères nets	76.96 %	79.50 %

## 6.5.1 Présentation des placements par catégories / Segment A

### Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au 31.12.2021 %	Total au 31.12.2020 %
Créances et comptes de régularisation actif	0.37 %	0.24 %
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	1.27 %	0.36 %
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	5.33 %	3.19 %
<b>Total des liquidités et divers</b>	<b>6.97 %</b>	<b>3.79 %</b>
Obligations en francs suisses	0.00 %	0.00 %
Obligations en euros	24.22 %	24.48 %
Obligations en devises étrangères hors euros	6.87 %	7.93 %
<b>Total des obligations - (direct et indirect)</b>	<b>31.09 %</b>	<b>32.41 %</b>
Actions suisses	13.79 %	15.07 %
Actions étrangères	24.03 %	26.98 %
<b>Total des actions - (direct et indirect)</b>	<b>37.82 %</b>	<b>42.05 %</b>
Immobilier et infrastructure	8.67 %	7.72 %
<b>Total immobilier</b>	<b>8.67 %</b>	<b>7.72 %</b>
<b>Métaux et matières premières</b>	<b>4.57 %</b>	<b>5.61 %</b>
<b>Placements alternatifs</b>	<b>11.19 %</b>	<b>8.12 %</b>
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>100.31 %</b>	<b>99.70 %</b>
<b>Placements de dérivés</b>	<b>-0.31 %</b>	<b>0.30 %</b>
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.00 %</b>
Placements sous gestion	95.39 %	96.04 %
Immeuble – détention directe	4.61 %	3.96 %
<b>Fortune segment A</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.00 %</b>
<b>Total placements alternatifs</b>	<b>15.03 %</b>	<b>13.18 %</b>
<b>Indication sur les placements en devises étrangères</b>		
Placements en devises étrangères bruts	72.69 %	73.29 %
Dérivés sur devises	6.66 %	9.10 %
Total placements en devises étrangères nets	79.35 %	82.39 %

## 6.5.2 Présentation des placements par catégories / Segment B

### Placement de la fortune / répartition des risques

<b>Catégorie de placements</b>	<i>Total au</i> 31.12.2021 %	<i>Total au</i> 31.12.2020 %
Créances et comptes de régularisation actif	0.02 %	0.19 %
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.00 %	0.00 %
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	18.99 %	8.40 %
<b>Total des liquidités et divers</b>	<b>19.01 %</b>	<b>8.59 %</b>
Obligations en euros	47.00 %	82.06 %
Obligations en devises étrangères hors euros	0.00 %	0.00 %
<b>Total des obligations - (direct et indirect)</b>	<b>47.00 %</b>	<b>82.06 %</b>
Immobilier et infrastructure	0.00 %	0.00 %
<b>Total immobilier</b>	<b>0.00 %</b>	<b>0.00 %</b>
<b>Fonds de placement Mix OPP 2</b>	<b>0.00 %</b>	<b>0.00 %</b>
<b>Produits structurés</b>	<b>0.00 %</b>	<b>0.00 %</b>
<b>Contrats de change à terme</b>	<b>0.00 %</b>	<b>0.00 %</b>
<b>Dérivés</b>	<b>0.00 %</b>	<b>0.00 %</b>
<b>Placements alternatifs</b>	<b>33.99 %</b>	<b>9.35 %</b>
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.00 %</b>
<b>Placements de dérivés</b>	<b>0.00 %</b>	<b>0.00 %</b>
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.00 %</b>
<b>Indication sur les placements en devises étrangères</b>		
Placements en devises étrangères bruts	99.99 %	99.81 %
Dérivés sur devises	0.00 %	0.00 %
Total placements en devises étrangères nets	99.99 %	99.81 %

### 6.5.3 Présentation des placements par catégories / Segment C

#### Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au	Total au
	31.12.2021	31.12.2020
	%	%
Créances et comptes de régularisation actif	1.06 %	0.75 %
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.18 %	0.10 %
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	0.00 %	0.00 %
<b>Total des liquidités et divers</b>	<b>1.24 %</b>	<b>0.85 %</b>
Placement de dérivés	0.03 %	0.00 %
Fonds de placement	87.71 %	93.71 %
Immobilier	11.02 %	5.44 %
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.00 %</b>
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	0.00 %	0.00 %
Total placements en devises étrangères nets	0.00 %	0.00 %

Les placements comprennent des investissements dans trois fonds. Le placement le plus conséquent, 89 % du segment C, respecte les limites définies par l'OPP2. Le deuxième fonds, 6 % du segment C, est à considérer comme un placement alternatif. Le troisième fonds, 5 % du segment C, est un placement immobilier. Par conséquent, les limites telles que définies dans le règlement de placement sont respectées.

### 6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

#### Segment A

Contrat	Devise	Position	Date d'échéance	31.12.2021
				EUR
ACHAT	USD	2'500'000.00		
VENTE	EUR	-2'203'860.63	13.04.22	-9'776.19
ACHAT	EUR	12'590'206.50		
VENTE	CHF	-13'500'000.00	13.04.22	-444'440.96
ACHAT	EUR	1'865'215.78		
VENTE	CHF	-2'000'000.00	13.04.22	-65'843.10
ACHAT	EUR	17'229'482.06		
VENTE	USD	-20'000'000.00	13.04.22	-323'980.55
ACHAT	EUR	4'716'572.91		
VENTE	CHF	-4'905'000.00	18.03.22	-18'740.36
ACHAT	EUR	4'656'105.19		
VENTE	USD	-5'280'000.00	18.03.22	19'786.41
<b>Total des contrats de devises à terme</b>				<b>-842'994.75</b>

## Segment A

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2020</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	19'722'649.71		
VENTE	USD	-23'350'000.00	15.04.21	29'758.88
ACHAT	EUR	18'599'036.28		
VENTE	CHF	-20'075'000.00	15.04.21	677'140.39
ACHAT	EUR	4'084'074.66		
VENTE	CHF	-4'400'000.00	16.03.21	14'756.50
ACHAT	EUR	2'773'689.12		
VENTE	USD	-3'380'000.00	16.03.21	15'052.75
<b>Total des contrats de devises à terme</b>				<b>736'708.52</b>

## Segment C

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2021</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	CHF	174'953.90		
VENTE	USD	-190'000.00	18.03.22	2'062.91
ACHAT	CHF	504'775.88		
VENTE	EUR	-485'000.00	18.03.22	2'314.63
<b>Total des contrats de devises à terme</b>				<b>4'377.54</b>



Dans le cadre de son approche de gestion pilotée par le risque, la banque Lombard Odier & Cie SA (ci-après LO) applique une couverture rigoureuse des investissements en monnaies étrangères, hors pays émergents. Elle considère, en effet, que le risque de change des monnaies du G10 n'étant pas rémunéré à long-terme (contrairement aux expositions en actions et obligations), il est judicieux de protéger la fortune de ces fluctuations. Ainsi, des ventes à termes de devises sont faites régulièrement, à hauteur de la valeur des positions-titres sous-jacentes avec une déviation maximum de plus ou moins cinq points de pourcentage. Si la devise étrangère se déprécie contre l'euro, cette vente à terme se solde par un gain. En revanche, si la devise étrangère s'apprécie, la vente à terme se solde par une perte. Quoi qu'il en soit, ce gain ou cette perte viennent en compensation du gain ou de la perte réalisée au travers de l'actif financier détenu dans la monnaie en question. L'opération est donc neutre au final.

D'autre part, la banque LO utilise des contrats futures sur obligations et actions à des fins d'allocation tactique. Ainsi la banque LO vend des contrats « futures » afin de réduire l'exposition à une classe d'actifs (actions, obligations) et elle en achète afin d'augmenter notre exposition. Ces transactions permettent une gestion dynamique des expositions à moindre frais comparé à l'achat et la vente de titres ou de fonds.

Dans le mandat confié à Vontobel Asset Management SA, le gérant utilise en majorité des contrats à terme (forward contracts) pour gérer l'exposition-cible, au niveau du portefeuille, dans les monnaies étrangères.

En effet, pour certaines classes d'actifs, l'exposition en monnaies étrangères de l'indice de référence est hedgée et le gérant utilise donc, des contrats à terme pour avoir cette exposition.

En outre, il est aussi permis d'utiliser des futures sur indices et des options put. Cependant, elles ne sont utilisées que dans de très rares occasions.

## **6.7 Valeur de marché des titres prêtés**

A la date du bilan, la Caisse n'a pas de titres prêtés.

## 6.8 Explications du résultat net des placements Consolidée

	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
Intérêts sur comptes courants	-42'311.42	-20'748.78
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	<u>423'827.77</u>	<u>-154'213.52</u>
<b>Résultat brut sur liquidités</b>	<b>381'516.35</b>	<b>-174'962.30</b>
Intérêts	902'590.14	939'288.94
Résultat réalisé	2'417'064.57	644'830.00
Résultat non réalisé	-3'236'336.87	151'837.72
Rendement TER	<u>193'722.00</u>	<u>271'905.00</u>
<b>Résultat brut sur obligations</b>	<b>277'039.84</b>	<b>2'007'861.66</b>
Dividendes	1'260'915.26	1'292'384.01
Résultat réalisé	18'586'721.66	6'265'723.41
Résultat non réalisé	6'772'286.23	-965'629.44
Rendement TER	<u>368'521.00</u>	<u>289'857.00</u>
<b>Résultat brut sur actions</b>	<b>26'988'444.15</b>	<b>6'882'334.98</b>
Dividendes	573'989.57	672'089.45
Résultat réalisé	-42'220.86	9'170'867.31
Résultat non réalisé	5'946'013.24	-8'245'645.38
Rendement TER	<u>421'755.00</u>	<u>557'676.00</u>
<b>Résultat brut sur fonds de placement</b>	<b>6'899'536.95</b>	<b>2'154'987.38</b>
Produits	537'172.64	451'523.69
Charges	-232'609.43	-122'967.60
Dotations aux provisions	41'645.11	-643.30
Variation de la valeur sur immeuble (effet de change)	444'317.34	51'039.90
Variation de la valeur sur immeuble (réévaluation)	<u>2'441'707.84</u>	<u>0.00</u>
<b>Résultat brut sur immeuble</b>	<b>3'232'233.50</b>	<b>378'952.69</b>
Résultat sur contrats de devises à terme	-2'499'120.69	1'303'698.52
Résultat sur autres dérivés	<u>-648'397.23</u>	<u>-2'365'574.39</u>
<b>Résultat brut sur opérations de dérivés</b>	<b>-3'043'269.44</b>	<b>-1'166'124.35</b>
<b>Rétrocessions reçues</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Commission de gestion	-342'247.85	-353'259.01
Commission négociée sur certains fonds	-378'394.22	-201'965.70
Droits de garde et frais divers	-178'129.92	-177'424.20
Frais TER	<u>-983'998.00</u>	<u>-1'119'438.00</u>
<b>Frais d'administration de la fortune</b>	<b>-1'882'769.99</b>	<b>-1'852'086.91</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b><u>32'852'731.36</u></b>	<b><u>8'230'963.15</u></b>

## 6.8.1 Explications du résultat net des placements Segment A

	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
Intérêts sur comptes courants	-42'240.08	-20'659.02
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	431'765.63	-148'229.44
<b>Résultat brut sur liquidités</b>	<b>389'525.55</b>	<b>-168'888.46</b>
Intérêts	875'694.89	837'381.12
Résultat réalisé	2'571'677.90	817'411.31
Résultat non réalisé	-3'346'423.20	92'961.68
Rendement TER	190'320.00	268'286.00
<b>Résultat brut sur obligations</b>	<b>291'269.59</b>	<b>2'016'040.11</b>
Dividendes	1'260'915.26	1'292'384.01
Résultat réalisé	18'586'721.66	6'265'723.41
Résultat non réalisé	6'772'286.23	-965'629.44
Rendement TER	368'521.00	289'857.00
<b>Résultat brut sur actions</b>	<b>26'988'444.15</b>	<b>6'882'334.98</b>
Dividendes	446'617.83	381'005.09
Résultat réalisé	-727'646.27	6'851'494.18
Résultat non réalisé	5'834'318.82	-6'011'952.92
Rendement TER	320'367.00	460'884.00
<b>Résultat brut sur fonds de placement</b>	<b>5'873'657.38</b>	<b>1'681'430.35</b>
Produits	537'172.64	451'523.69
Charges	-232'609.43	-122'967.60
Dotation aux provisions	41'645.11	-643.30
Variation de la valeur sur immeuble (effet de change)	444'317.34	51'039.90
Variation de la valeur sur immeuble (réévaluation)	2'441'707.84	0.00
<b>Résultat brut sur immeuble</b>	<b>3'232'233.50</b>	<b>378'952.69</b>
Résultat sur contrats de devises à terme	-2'529'400.50	1'321'480.26
Résultat sur autres dérivés	-648'397.23	-2'374'520.75
<b>Résultat brut sur opérations de dérivés</b>	<b>-3'073'549.25</b>	<b>-1'157'288.97</b>
Commission de gestion	-316'387.03	-311'393.61
Commission négociée sur certains fonds	-360'488.22	-199'502.94
Droits de garde et frais divers	-157'572.50	-157'335.87
Frais TER	-879'208.00	-1'019'027.00
<b>Frais d'administration de la fortune</b>	<b>-1'713'655.75</b>	<b>-1'687'259.42</b>
<b>Résultat net des placements Segment A</b>	<b><u>31'987'925.17</u></b>	<b><u>7'945'321.28</u></b>

## 6.8.2 Explications du résultat net des placements Segment B

	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
Intérêts sur comptes courants	0.00	-89.76
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	-1'309.34	-4'951.48
<b>Résultat brut sur liquidités</b>	<b>-1'309.34</b>	<b>-5'041.24</b>
Intérêts	26'895.25	101'907.82
Résultat réalisé	-154'613.33	-172'581.31
Résultat non réalisé	110'086.33	58'876.04
Rendement TER	3'402.00	3'619.00
<b>Résultat brut sur obligations</b>	<b>-14'229.75</b>	<b>-8'178.45</b>
Dividendes	0.00	540.00
Résultat réalisé	23'300.56	1'769'902.91
Résultat non réalisé	113'113.61	-1'685'094.86
Rendement TER	12'825.00	749.00
<b>Résultat brut sur fonds de placement</b>	<b>149'239.17</b>	<b>86'097.05</b>
Résultat sur contrats de devises à terme	0.00	-17'781.74
Résultat sur autres dérivés	0.00	8'946.36
<b>Résultat brut sur opérations de dérivés</b>	<b>0.00</b>	<b>-8'835.38</b>
Commission de gestion	-12'032.10	-29'210.96
Commission négociée sur certains fonds	-17'906.00	-2'462.76
Droits de garde et frais divers	-11'395.65	-11'411.45
Frais TER	-16'227.00	-4'368.00
<b>Frais d'administration de la fortune</b>	<b>-57'560.75</b>	<b>-47'453.17</b>
<b>Résultat net des placements Segment B</b>	<b><u>76'139.33</u></b>	<b><u>16'588.81</u></b>

### 6.8.3 Explications du résultat net des placements Segment C

	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
Intérêts sur comptes courants	-71.34	0.00
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	-12'595.55	-10.26
<b>Résultat brut sur liquidités</b>	<b>-12'666.89</b>	<b>-10.26</b>
Dividendes	127'371.74	290'544.36
Résultat réalisé	662'124.85	549'470.22
Résultat non réalisé	-1'419.19	-548'597.60
Rendement TER	88'563.00	96'043.00
<b>Résultat brut sur fonds de placement</b>	<b>876'640.40</b>	<b>387'459.98</b>
Résultat sur contrats de devises à terme	30'279.81	0.00
Résultat réalisé sur autres dérivés	0.00	0.00
Résultat non réalisé sur autres dérivés	0.00	0.00
<b>Résultat net sur opérations de dérivés</b>	<b>30'279.81</b>	<b>0.00</b>
Commission de gestion	-13'828.72	-12'654.44
Droits de garde et frais divers	-9'161.77	-8'676.88
Frais TER	-88'563.00	-96'043.00
<b>Frais d'administration de la fortune</b>	<b>-111'553.49</b>	<b>-117'374.32</b>
<b>Résultat net des placements Segment C</b>	<b><u>782'699.83</u></b>	<b><u>270'075.40</u></b>
<b>Résultat net des placements du compte de Direction</b>	<b><u>5'967.03</u></b>	<b><u>-1'022.34</u></b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b><u>32'852'731.36</u></b>	<b><u>8'230'963.15</u></b>

### 6.9 Frais de gestion de la fortune

La Commission de haute surveillance a émis une directive pour la présentation des frais de gestion de la fortune à la date du bilan, selon les prescriptions de l'article 48a alinéa 3 OPP2. Cette directive prend effet pour les exercices comptables ouverts dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ces frais de gestion des fonds de placement (frais TER) ont toujours existé. Du fait de la directive de la Commission de haute surveillance, ces frais sont désormais présentés dans les comptes.

Jusqu'au 31 décembre 2012, les rendements des parts de placements collectifs détenus par la CPIC ont été comptabilisés dans les comptes à leur valeur nette. Cela découlait du fait que la valeur d'inventaire de telles parts était calculée après prélèvement de tous les frais internes du placement collectif, dont le total correspond au TER. Dorénavant, ces frais doivent être comptabilisés par la CPIC, avec en contrepartie une augmentation correspondante du rendement de la part du placement collectif concerné, c'est-à-dire à la valeur brute, avant prélèvement des frais internes selon le TER.

	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
Frais de gestion de la fortune selon compte d'exploitation	898'772	732'649
Frais de gestion pour les titres dont le TER est connu	983'998	1'119 438
<b>Total des frais de gestion de fortune comptabilisés</b>	<b>1'882'770</b>	<b>1'852 087</b>
Placements transparents	307'785'107	286'678'040
Placements dont le TER est non connu (selon détail ci-dessous)	5'797'042	265'713
<b>Total des placements</b>	<b>313'582'149</b>	<b>286'943'753</b>
<b>Taux de transparence en matière de frais</b>	<b>98.15%</b>	<b>99.91%</b>
<b>Pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport au total des placements transparents</b>	<b>0.61%</b>	<b>0.65%</b>
<b>Pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport au total du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs</b>	<b>0.60%</b>	<b>0.64%</b>

Liste des titres dont le TER est non connu au 31 décembre 2021 (non publié ou non accessible lors de l'établissement des comptes annuels)

ISIN	Emetteur	Nom du produit	Valeur de marché	Segment
LU2337983717	Cie Lombard Odier SCmA	LOF TNZ CONV EUR IA UH PR	3'632'707	A
JP3027630007	Nomura Holdings Inc	NEXT FUND TOPIX ETF	32	A
KYG6772Q1082	1798 Adapt Fd	1798 ADP A USD S1	1'129'194	A
KYG677021860	1798 Bear	1798 BEAR CONX USD F S3	1'035'109	A
KYG6772Q1249	1798 Adapt Fd	1798 ADP A USD S3	-	

Le Conseil de fondation a analysé la pondération de ces placements et confirmé sa politique de placements.

## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Liquidités et placements sur le marché monétaire

	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
Caisse	301.56	665.75
Chèques postaux	14'041.03	16'927.33
Avoirs en banques à vue	21'693'757.52	11'769'905.64
Compte de marge	0.00	11'535.51
Placements monétaires en devises étrangères	2'236'379.40	759'384.00
<b>Total liquidités et placements marché monétaires</b>	<b><u>23'944'479.51</u></b>	<b><u>12'558'418.23</u></b>

## 7.2 Créances

	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
Helsana Assurances SA (collective A)	1'605.39	0.00
PK Rück	0.00	596.12
<b>Total créances</b>	<b>1'605.39</b>	<b>596.12</b>

## 7.3 Immeuble

	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
Immeuble *	13'028'875.85	10'142'850.54
Provision sur Immeuble **	-1'600'340.93	-1'573'075.92
<b>Total immeuble</b>	<b>11'428'534.92</b>	<b>8'569'774.62</b>

\*La valeur de l'immeuble correspond à la dernière estimation faite par l'expert immobilier.

\*\*La provision sur Immeuble a pour but la prise en compte d'une fluctuation de valeur de l'immeuble à long terme. Elle est calculée en fonction d'un budget de travaux à effectuer à moyen terme, budget estimé dans un rapport produit à intervalle régulier par la régie Besson Dumont Delaunay & Cie SA. La réserve est par conséquent alimentée en fonction de cette estimation et réduite ensuite de la valeur des travaux effectués. L'impôt sur la plus-value en cas de vente de l'immeuble est également pris en compte.

La provision est tenue en francs suisses à partir de janvier 2010 et convertie mensuellement au cours euro de fin de mois. La différence de conversion est enregistrée dans le compte de résultat.

	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
<b>Provision sur Immeuble au 01.01</b>	<b>1'573'075.92</b>	<b>1'469'485.62</b>
Utilisation de la provision	-143'945.92	0.00
Variation de la provision (effet de change)	68'910.13	7'432.01
Attribution à la provision	102'300.80	96'158.29
	27'265,01	103'590,30
<b>Provision sur Immeuble au 31.12</b>	<b>1'600'340,93</b>	<b>1'573'075.92</b>
<b>Présentation de la provision par type</b>		
Provision pour impôts sur gains immobiliers	818'173	921'741
Provision pour travaux	782'168	651'335

## 7.4 Compte de régularisation actif

	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
Loyers à recevoir	-8'568.17	0.00
Impôts anticipés à récupérer	927'923.73	495'538.33
Intérêts courus	246'527.11	204'958.42
Dividendes à recevoir	695.27	8'466.84
Charges payées d'avance	9'445.07	7'055.90
<b>Total compte de régularisation actif</b>	<b><u>1'176'023.01</u></b>	<b><u>716'019.49</u></b>

## 7.5 Dettes

	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
Bénéficiaires sortants en attente de paiement	485'021.08	386'518.47
Helsana Assurances SA (collective A)	0.00	512.44
<b>Total dettes</b>	<b><u>485'021.08</u></b>	<b><u>387'030.91</u></b>

## 7.6 Compte de régularisation passif

	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
Compte inter-compartiments	9'131.48	0.00
Versements reçus mais non attribués	0.00	29'550.79
Autres postes	125'269.39	121'354.21
<b>Total compte de régularisation passif</b>	<b><u>125'269.39</u></b>	<b><u>150'905.00</u></b>

## 7.7 Provisions générales

	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
Provision communication	10'704.94	11'077.23
Droits d'entrée fixe (max. CHF 100'000.00)	96'510.19	92'459.90
Droits d'entrée en excédent	19'268.89	15'765.36
<b>Total provisions générales</b>	<b><u>126'484.02</u></b>	<b><u>119'302.49</u></b>

Cette provision est à disposition du Conseil de Fondation en cas d'événements extraordinaires.

Le montant des droits d'entrée fixe est libellé en francs suisses (max CHF 100'000); le montant des droits d'entrée en excédent est, quant à lui, comptabilisé en euros.

Remarques:

- Nouvelle répartition comptable des Droits d'entrée (fixe / en excédent) depuis le 01.01.06.



## 7.8 Autres produits et autres charges

	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
<b>Autres produits</b>		
Autres revenus	40'915.99	43'189.28
<b>Total autres produits</b>	<u>40'915.99</u>	<u>43'189.28</u>

Remarque:

- Autres revenus: inclut les produits de secrétariat et la participation aux frais administratifs des Rentes Genevoises

	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
<b>Autres charges</b>		
Intérêts négatifs	8'203.51*	8'103.21*
Autres charges	596.26	0.00
Autres frais bancaires	574.50	445.18
<b>Total autres frais</b>	<u>9'374.27</u>	<u>8'548.39</u>

\* Dès 2015, introduction de taux d'intérêt négatifs sur les comptes courants fixés par la Banque Nationale Suisse (BNS). Ils représentent un coût pour l'administration qui ne peut pas être affecté aux segments.

## 7.9 Frais d'administration

	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
Salaires et charges sociales patronales	221'357.22	217'214.14
Honoraires de comptabilité	316'536.43	319'664.57
Honoraires organe de révision	32'441.05	33'601.13
Honoraires Service de surveillance des Fondations	8'840.92	9'496.02
Honoraires divers	7'168.48	5'826.74
Matériel de bureau	2'553.88	0.00
Fournitures de bureau	1'959.54	730.38
Frais informatiques	14'413.60	18'716.56
Frais de bureau, ports, téléphones	12'788.98	17'843.21
Frais d'imprimerie	2'664.56	2'359.67
Frais de voyage et de représentation	8'540.65	3'303.85
Frais de location	21'979.65	22'857.92
Indemnités du CF	53'729.47	55'264.96
et charges sociales patronales		
<b>Total frais d'administration</b>	<u>704'974.43</u>	<u>706'879.15</u>

Les frais d'administration sont exclusivement en francs suisses. Le total des frais d'administration 2020 était de CHF 757'171.08, celui de 2021 est de CHF 760'582.82.

## 8 Demandes de l'autorité de surveillance

Aucune demande de l'autorité de surveillance.

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

Aucune information particulière à signaler.

## 10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucune information particulière à signaler.

## IVd Fiche technique au 31 décembre 2021

*(ne fait pas partie des comptes annuels)*

Adresse de l'immeuble	22, rue Merle-d'Aubigné	
Surface en m <sup>2</sup>	659 m <sup>2</sup>	
Nombre d'appartement – pièces	10 appartements de 3 pièces 15 appartements de 4 pièces 5 appartements de 5 pièces 1 appartement de 5,5 pièces 1 appartement de 6,5 pièces 1 arcade de 150 m <sup>2</sup> 1 dépôt de 42 m <sup>2</sup> au sous-sol 1 dépôt de 7.20 m <sup>2</sup> au sous-sol 1 dépôt de 27.50 m <sup>2</sup> au sous-sol 1 dépôt de 375 m <sup>2</sup> au rez	
Montant des loyers		CHF 598'710.00
Année de construction	1973	
Date d'achat	janvier 1980	
Date de sortie du régime HLM	1996	
Date et montant gros travaux	<b>Année 2021</b> Rénovation partielle appartement N°22 Rénovation partielle appartement N°12 Remplacement d'une partie des vitrages des arcades Remplacement des 2 pompes vidange	CHF 18'294.00 CHF 16'369.00 CHF 56'821.00 CHF 14'500.00

Valeur comptable de l'immeuble	CHF 13'500'000.00
Hypothèque	CHF 0.00
Fonds propres investis	CHF 13'500'000.00
Rendement brut (598'710.00/13'500'000.00 = 4.43 %)	CHF 598'710.00 (4.43 %)
Rendement net (avant impôts) (360'339'40/13'500'000.00 = 2.67 %)	CHF 360'339.40 (2.67 %)
Impôts	Payé directement par le propriétaire
Provision pour gros travaux	CHF 106'000.00
Provision pour impôt sur la plus-value	à déterminer par la fiduciaire de la CPIC

## Commentaire

Il est prévu une provision pour gros travaux de CHF 106'000.00 conformément au tableau des interventions pour le maintien de la valeur de l'immeuble, actualisé en 2021.

Les travaux effectués en 2021 ont consisté à la rénovation partielle des appartements N°22 et N°12. A cela s'est ajouté le remplacement de 2 pompes vidange ainsi que le remplacement d'une partie des vitrages des arcades, le solde se faisant sur l'exercice 2022. Le montant total débité de la provision gros travaux en 2021 s'est ainsi élevé à CHF 105'984.–

N.B. tous les montants sont indiqués en francs suisses

## V. Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (CPIC), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

### Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

## **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

## **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de Fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Lausanne, le 15 mars 2022

Stéphane Jaquet  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Elsa Ferreira Filipe  
Expert-réviseur

## VI. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Jacques-André SCHNEIDER, Président  
p/a CPIC

Monsieur Daniel ANDRÉ, Vice-Président

+32-475 69 55 44  
da642800@gmail.com

Madame Stefka IVANOVA

+33-6 24 95 17 77  
stepivanova@abv.bg

Madame Anne-Marie ARBAJI-SFEIR

+33-1 47 68 16 92  
arbajanna@gmail.com

Madame Françoise LANDGRAF

+41-22 732 57 77  
Francoise.Landgraf@unige.ch

### Composition du secrétariat

Madame Anne MORNAL-NASSRALAH  
Madame Jacqueline VICARIO-LOCCI, Directrice  
Madame Daniela ZGRAGGEN

### ADRESSE DE LA CPIC

Rue du Stand 51  
CH-1204 GENÈVE

Téléphone : +41-22 310 59 20 (matin seulement)  
E-mail : [cpic@cpic.ch](mailto:cpic@cpic.ch)  
Internet : <http://www.cpic.ch>

Réception au bureau de la CPIC sur rendez-vous.

### ADRESSE BANCAIRE CPIC

Bénéficiaire: CPIC  
Compte du bénéficiaire (IBAN): **CH430876000008569100**  
Banque du bénéficiaire: LOMBARD ODIER & CIE SA  
Swift code LOCYCHGG  
Clearing 8760  
Réf.: « Pour compte individuel I..... au nom de ..... »



**C**aisse de **P**révoyance des **I**nterprètes de **C**onférence

Rue du Stand 51 • CH-1204 GENÈVE

Tél.: +41 22 310 5920

e-mail: [cpic@cpic.ch](mailto:cpic@cpic.ch) • internet: [www.cpic.ch](http://www.cpic.ch)